

Lettre ouverte à

Mesdames et Messieurs les Parlementaires du Grand Est,
Madame la Directrice Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est,
Mesdames et Messieurs les élus du Conseil Régional et des Conseils Départementaux du Grand Est,
Mesdames et Messieurs les élus des Collectivités municipales et intercommunales du Grand Est,
Mesdames et Monsieur les rectrices et recteur des académies du Grand Est,
Mesdames et Messieurs les directeurs des services de l'État (Direccte...) et des organismes sociaux (Urssaf, Pôle Emploi, Formation Professionnelle...) du Grand Est,

La crise sanitaire que nous traversons impacte l'ensemble de la population et tous les secteurs professionnels depuis près de neuf mois. Notre secteur, comme d'autres bien-sûr, l'est tout particulièrement, tant l'essence de notre activité est le contact humain, le partage, en direct, en face à face, des œuvres de l'esprit et du corps. L'art est une nourriture de l'âme essentielle aux hommes et aux civilisations. L'art permet de rêver la vie en face et nous savons bien que la privation de sommeil et de rêves mène à la folie...

Et quand bien même on évaluerait notre secteur à travers le seul prisme économique, on verrait aisément son poids en termes de création de valeur, sans compter les impacts sur d'autres secteurs comme l'hôtellerie-restauration ou le tourisme.

Nous, professionnels du Spectacle Vivant, venons vous alerter sur nos problématiques, pour que ne disparaissent du paysage nombre d'artistes et de structures qui font la richesse de nos territoires.

La deuxième vague de la Covid-19 avec son confinement, est une catastrophe économique et sociale, tout autant que culturelle, pour nos secteurs d'activité.

La prorogation des droits aux indemnités chômage du printemps dernier ont donné un ballon d'oxygène à tous les artistes musiciens, comédiens, circassiens, danseurs et chorégraphes et les techniciens du spectacle vivant. Mais l'ampleur de la crise rend cette mesure insuffisante. **La prorogation d'un an après la fin de la crise sanitaire est indispensable et des solutions spécifiques restent à trouver pour les nouveaux entrants, les intermittentes, les personnes en congé-maladie, ainsi que pour toutes celles et ceux qui œuvrent avec nous sans bénéficier de droits aux indemnités chômage ...**

Par ailleurs les différents organismes sociaux font face à l'effondrement de la collecte des cotisations qui les alimentent et qui doivent être compensées afin de maintenir la protection sociale et les droits afférents pour tous les travailleurs de notre secteur.

Le plan de relance annoncé avant les nouvelles restrictions n'est pas et n'est plus à la hauteur des conséquences de l'arrêt de l'activité. La possibilité de retrouver nos publics assortie de conditions, dont nous pouvons comprendre la nécessité, ne changera rien à la situation catastrophique que connaît d'ores et déjà le spectacle vivant (les services du ministère de la Culture et d'autres études convergentes chiffrent à 22,3 milliards la perte de chiffre d'affaires en 2020).

Il ne pourra pas y avoir de véritable reprise économique avant le retour du public dans des conditions normales et plus ce retour tardera, plus les conséquences seront lourdes. Et pour les équipes artistiques, celles-ci se feront sentir pendant longtemps.

La reprogrammation des dates annulées est de moins en moins possible. La fin de saison 2020/2021 et la rentrée 2021 seront surchargées, les programmations des saisons suivantes cherchent de la place et repoussent voire annulent les engagements, nombre de créations sont ajournées ; après 9 mois d'annulations, des spectacles déjà créés mais reportés, des nouvelles créations qui n'ont pas été vues, et d'autres en cours de production, l'engorgement est inéluctable.

Si nombre des mesures à prendre pour empêcher l'effondrement du spectacle vivant relèvent en bonne part de l'État, les collectivités territoriales, Région, Départements, Communautés de Communes et Communes ont, elles aussi, un rôle à jouer et sont à même, à leur échelle, d'y prendre leur part. Les collectivités vont avoir un rôle décisif à jouer en ce début d'année, en soutenant toutes les programmations culturelles et en refusant toute annulation d'événement prématurée.

Nous voulons être associés à un plan de relance du Spectacle Vivant. La concertation à l'échelon régional, aujourd'hui incomplète, est essentielle et nous renouvelons notre demande de **mise en place d'un COREPS**. Nous souhaitons être force de proposition pour ce plan de relance, notre pratique et notre expérience de terrain nous permettant d'en assurer l'efficacité.

C'est dans cet esprit que nous posons les premiers jalons des attendus qui nous semblent indispensables pour nos différents métiers :

Les conservatoires et les écoles de musique :

Nous soulignons l'**incohérence à autoriser les écoles primaires et secondaires à ouvrir leurs portes à des classes de trente élèves et que ces mêmes élèves ne puissent au moins prendre leurs cours individuels ou en tout petits groupes dans les établissements artistiques**. Et l'impossibilité de la pratique en petit ensemble est très dommageable.

Par ailleurs, si les artistes enseignants des écoles publiques au statut d'agents territoriaux bénéficient de la stabilité de salaire, ceux des écoles associatives voient le leur fluctuer en fonction du nombre d'élèves inscrits en raison des frais d'écologie élevés. Au regard de l'article 1222-6 du code du travail cette pratique de revue à la baisse du salaire est illégale sans l'accord du salarié. La crise que nous traversons amplifie considérablement le phénomène et c'est l'occasion de **revoir à la hausse le montant des subventions qu'accordent les groupements de communes à ces écoles**.

Les artistes interprètes et techniciens :

Beaucoup n'atteignent pas le nombre d'heures requis pour ouvrir des droits aux indemnités journalières d'assurance maladie ou à la formation professionnelle par exemple. Des fonds importants ont été dédiés à la sauvegarde des entreprises du secteur ; **il faut aussi sécuriser les artistes**. En majorité ces derniers n'ont pas bénéficié du dispositif d'activité partielle faute de réunir les conditions nécessaires pour en bénéficier. Et si les fonds de secours et de sauvegarde déployés jusqu'alors par le CNM ont été conçus pour avoir une incidence positive en termes d'emploi, force est de constater que les retombées positives n'ont concerné que des emplois administratifs ou techniques en CDI.

Les artistes et les techniciens peuvent maintenir certaines de leurs activités : répéter, créer des spectacles, enregistrer de la musique ou capter leurs interprétations pour diffusion en vidéo. Mais ces activités, faute de débouchés en termes de recettes de billetterie ou de cession, ne peuvent se maintenir sans aide financière.

Nous demandons la **création d'un fonds de secours qui aura vocation à financer l'emploi artistique en répétition, résidence, enregistrement ou captation, au niveau des minima conventionnels**. Les demandes seraient portées par des structures de production de spectacle vivant ou enregistré mais ce sont les artistes qui en percevraient les retombées financières.

La crise sanitaire engendre des difficultés économiques et sociales pour le secteur musical. La crise pourrait devenir culturelle si les artistes étaient contraints d'abandonner la création, leurs projets et finalement leur métier.

Les compagnies et les artistes dramatiques, chorégraphiques et circassiens :

Les compagnies sont les principaux employeurs d'artistes et techniciens du spectacle vivant (résidence, création, EAC, diffusion...).

Si le maintien des droits pour les intermittents un an après la fin de la crise sanitaire est vital, nous demandons la poursuite du **maintien, voire du renfort des subventions, sans proratisation** afin qu'elles puissent assumer leur responsabilité sociale d'autant que certaines ont des charges de fonctionnement lourdes (chapiteau, lieu de répétition, de construction, de fabrique...)

La sécurisation des équipes artistiques par ruissellement de la sécurisation des lieux a été jusqu'à maintenant le mode d'intervention des pouvoirs publics. Cela ne peut suffire et aggrave la perte

d'autonomie des artistes vis-à-vis des lieux. En complément aux mesures d'urgence encore insuffisantes, Il faut articuler un **plan de relance à l'intention des équipes artistiques, qui dote de moyens ambitieux des dispositifs à l'instruction desquels doivent être conviées les compagnies, afin qu'elles puissent définir avec la plus grande autonomie possible les modalités de leurs activités.**

À l'heure où la diffusion est déprimée et inespérable, elle ne peut plus demeurer l'alpha et l'oméga de leurs ressources et de leur évaluation. Et il ne faut pas que l'engorgement des moyens de diffusion signe un arrêt de la recherche et des créations à moyen et long terme, que l'intervention des artistes dans les territoires, auprès des écoles, des prisons, des hôpitaux, dans les villes, dans les quartiers, dans les campagnes recule, faute de structure porteuse en bonne santé.

Les évaluations ne peuvent et ne doivent pas être menées sur des seuls critères quantitatifs de "performance" liée à la diffusion, donc à la production des spectacles au sens économique. Il faut développer le **soutien à des projets qui n'impliquent pas de production, de vente (aide à la résidence artistique, bourses de recherche...).** Il faut aussi **allonger les délais des aides à la création pour les projets avec collecte documentaire qui sont à l'arrêt forcé, peut-être pour longtemps encore.**

Les structures de diffusion et d'aide à la production :

En temps normal les lieux se battent pour garder lesdites marges artistiques qui donnent le sens de leurs missions.

À l'heure d'une crise sanitaire et économique sans précédent nombre de collectivités territoriales voient leurs difficultés budgétaires monter dangereusement et la tentation est grande de chercher des économies auprès des établissements culturels. Or, **pour qu'ils puissent répondre à la solidarité interprofessionnelle, jouer leur rôle de soutien auprès des équipes artistiques, il est essentiel de préserver leurs budgets.** La part consacrée à l'emploi, si on y regarde de près, en y incluant les emplois artistiques liés aux cessions des spectacles et à toutes les actions artistiques, représente 70% de nos budgets.

Logiquement les compagnies souhaitent accéder aux plateaux dont nous avons la responsabilité. Or notre position d'organismes, responsables en termes de sécurité et en terme social, ne nous permet pas de laisser des équipes artistiques travailler sans un soutien technique et logistique de notre part et l'assurance que tous les membres soient rémunérés pour leur travail. **Des dispositifs spécifiques aux résidences des compagnies permettraient d'accroître nos possibilités d'accueil en garantissant leur autonomie financière.**

Les actions artistiques dans et avec les écoles d'enseignements artistique et les établissements scolaires :

L'absence de cohérence selon les territoires et les publics concernés et la multiplicité des décisionnaires et des financements rendent très difficile de prévoir si un projet, une action artistique, un enseignement pourra être mené.

Nous avons besoin d'une **cohérence au niveau national et régional sur la tenue des activités d'éducation artistique impliquant la participation d'artistes professionnels dans l'ensemble des établissements d'enseignement (artistiques, scolaires...).** Cela pourrait prendre la forme d'un document de référence promu par toutes les tutelles de ces établissements : ministère de l'Éducation Nationale, ministère de la Culture, académies, DRAC Grand Est, Région Grand Est, les départements, les communes. Cela permettrait un affichage clair sur le caractère essentiel de la formation artistique.

En cas d'impossibilité à dispenser ces enseignements et ces actions artistiques prévus, nous demandons le paiement des rémunérations des artistes.

Si dès le 2 novembre, Madame la Directrice régionale des Affaires culturelles du Grand Est et Monsieur le Président de la Commission Culture du conseil Régional du Grand Est, vous aviez utilement réuni de nombreux acteurs de la Culture, vous aviez cependant omis **d'inviter les syndicats représentatifs des salarié-e-s artistes et technicien-ne-s ; nous demandons à ce qu'ils le soient à l'avenir.**

Nous vous faisons donc part ici des spécificités du Spectacle Vivant car le plan de relance annoncé s'avère déjà insuffisant au vu de l'évolution de la situation sanitaire et, au-delà d'un soutien d'urgence indispensable et vital, il est tout aussi nécessaire de nous associer aux mesures, celles à prendre immédiatement ainsi qu'à l'élaboration des perspectives pour les années à venir. Notre secteur ne veut pas être un nouvel avatar de l'idéologie de la destruction créatrice.

Le spectacle vivant porte les valeurs de l'aventure collective au service de tous. C'est la solidarité qui nous permettra de sortir de cette épreuve quoi qu'il en coûte de nos idées préconçues.

Mesdames, Messieurs, nous vous remercions de votre attention et vous donnons rendez-vous dans les plus brefs délais possibles afin de construire ensemble un nouvel avenir pour le spectacle vivant.

Les organisations syndicales du Spectacle Vivant

CGT-Ville de Mulhouse

LES FORCES MUSICALES GRAND EST

SAMBR-SNAM-CGT

SFA-CGT Alsace

SYNAVI Grand Est

SYNPTAC-CGT

Collectif messin du spectacle vivant

FAREST

PROFEDIM

SCC

SNSP

SYNDEAC GRAND EST